



Demande de nomination d'un(e) animateur(trice)-responsable ou d'un(e) animateur(trice)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Date de naissance : _____

CANDIDAT

Après avoir pris connaissance de mon rôle et des objectifs du mouvement, je demande à être officiellement reconnu:

Animateur _____ Branche _____

Animateur-responsable _____ Branche _____

Je m'engage à respecter les objectifs du mouvement et à remplir mon rôle tel que défini dans les règlements généraux des Scouts du District de l'Original. (Voir les responsabilités à l'endos de cette feuille)

Signature : _____ Date : _____

CONSEIL DE GESTION

Nous demandons au District de l'Original que _____ soit nommé(e) officiellement, pour 2 ans, au poste précité.

Le Conseil de gestion du groupe de : _____

Par: (Signature du président) _____

DISTRICT DE L'ORIGINAL

Cette nomination est reconnue officiellement le : _____

Signature du ou de la commissaire de District : _____

Inclure à toute demande de nomination, l'extrait du procès-verbal de la nomination. Dès qu'un animateur responsable ou un animateur est nommé, il doit être reconnu par le District pour pouvoir exercer son mandat.

Ce formulaire doit être complété en deux copies

Date de réception au District: _____

2008-10-18

ANIMATEUR(TRICE)-RESPONSABLE D'UNITÉ

Nommé par le District sur recommandation du conseil de groupe et du responsable de groupe, la personne titulaire de ce poste est responsable de la qualité du scoutisme au sein de son unité. Dans l'unité, ses principales responsabilités sont les suivantes:

- a. Avoir 21 ans et plus;
- b. chef d'une unité scoutie et supervision directe de toutes les activités des jeunes;
- c. supervision, entraînement et mobilisation de son équipe d'animation;
- d. liaison entre son unité et les autres composantes du groupe et les autres instances de direction du Mouvement;
- e. collecte et transmission des informations dans son équipe d'animation provenant des autres instances de direction du Mouvement ou du milieu;
- f. porte-parole de l'équipe d'animation en matière d'application du programme scout;
- g. supervision de la réalisation des projets;
- h. mise en place d'actions correctives dans son unité lors de perturbations importantes ou inattendues;
- i. recommandation au responsable de groupe concernant la nomination ou la destitution des animateurs(trices);
- j. responsable du recrutement, de l'accueil et de l'intégration des jeunes;
- k. responsable de la répartition des tâches dans son équipe d'animation;
- l. responsable de l'application du programme scout approprié à la branche à laquelle appartient;
- m. proposition au trésorier, par l'intermédiaire du représentant de l'unité à cette composante, du budget;
- n. recommandation au conseil des programmes d'activités et des camps selon les politiques, normes, règlements et procédures en vigueur dans le groupe;
- o. développement de ses compétences et soutien aux membres de son équipe d'animation en cette matière en vue d'améliorer la qualité du scoutisme au sein de l'unité;
- p. responsable de l'application dans son unité des politiques, normes et règlements du scoutisme ainsi que du code d'éthique de l'Association.

ANIMATEUR(TRICE) D'UNITÉ

Nommé par le District sur recommandation du conseil de groupe et du responsable du groupe, l'animateur assiste l'animateur(trice)-responsable dans l'application du programme scout et dans ses responsabilités. Dans l'unité ses principales responsabilités sont:

- q. Avoir 18 ans et plus;
- r. animation des jeunes en conformité avec le programme scout approprié à la branche à laquelle appartient son unité et selon la répartition des tâches convenue dans son équipe d'animation;
- s. collaboration à l'atteinte des objectifs de son unité et du groupe;
- t. participation à la planification, à l'organisation, à la réalisation et à l'évaluation de chaque activité;
- u. participation au suivi de la progression de chaque jeune à travers les activités vécues et selon les étapes prévues;
- v. collaboration aux activités du groupe;
- w. maintien de relations constructives avec les parents;
- x. participation à la gestion financière et matérielle de l'unité;
- y. participation au comité d'animation;
- z. développement de ses compétences en vue d'améliorer ses actions dans son unité;
- aa. participation au développement et au maintien d'un climat favorisant l'apprentissage, la coopération et le respect.